

PROCES-VERBAL de la séance du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de VEREL DE MONTBEL du lundi 15 DÉCEMBRE 2025 à 19 HEURES

Publication le 17/12/2025 : affichage au panneau extérieur de la mairie et sur le site internet de la commune www.verel-de-montbel.fr

Date de convocation : 08/12/2025

Séance du lundi 15 décembre 2025 :

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi 15 décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CEVOZ-MAMI Christian.

Présents : MM. CEVOZ-MAMI Christian, PLANCHE Bruno, VALANSOT Bernard, Nicolas BERNARD, Cédric PLANCHE, Gérard PERA, Didier DAMOUR, Nicolas PEPIN

Absents excusés : DUBEUF Pascal, Antony BELLEMIN MAGNINOT

Secrétaire de séance : M. VALANSOT Bernard

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers absents : 2

Nombre de pouvoirs : 0

1) LECTURE DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

La séance est ouverte, le quorum étant atteint. Lecture a été faite du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 novembre 2025, approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) ORDRE DU JOUR

- Délibération approbation des modifications statutaires du Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES)
- Décision modificative n°3 Virement de crédits
- Divers

3) Procès-Verbal des délibérations

Délibération n° 2025/018 : APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SAVOIE (SDES)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L5211-17 ;

Vu la délibération n° CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Vu le projet de statuts modifiés ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant les modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci- dessus ;

Le syndicat Départemental de l'Énergie de la Savoie (SDES), autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité a progressivement élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités. Aujourd'hui le SDES propose un accompagnement technique et financier sur diverses missions : l'enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique.

Les statuts du SDES ont été modifiés pour permettre notamment l'intégration des EPCI et développer de nouveaux statuts à l'intention de ses adhérents.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, les membres du conseil municipal sont invités à :

- Accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Savoie.

Délibération n° 2025/019 : DECISION MODIFICATIVE N°3
VIREMENTS DE CRÉDITS

Objet : VIREMENTS DE CREDITS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2025

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
66				+300.00€

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
65				-300.00€